

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RÉUNION DU VENDREDI 22 JANVIER 2021**

---

Le vendredi 22 janvier 2021, à 09h00, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni Salle des sessions, à la maison du Département, sous la présidence de Monsieur Marc Lefèvre.

**Étaient présents :**

Monsieur Michel de Beaucoudrey, Madame Brigitte Boisgerault, Madame Frédérique Boury, Monsieur Jacky Bouvet, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Christophe Davenet, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur André Denot, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Odile Feret, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Madame Carine Grasset-Mahieu, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Claude Heurtaux, Madame Adèle Hommet, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Normand, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Jean-Paul Ranchin, Monsieur Franck Tison.

**Étaient excusés :**

Madame Chantal Barjol.

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Monsieur Philippe Bas procuration à Madame Martine Lemoine, Monsieur Frédéric Bastian procuration à Madame Karine Duval, Monsieur Jean-Dominique Bourdin procuration à Madame Anne Harel, Monsieur Gabriel Daube procuration à Madame Dominique Larsonneur-Morel, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle procuration à Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur François Rousseau procuration à Madame Frédérique Boury.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Sébastien Fagnen.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 22 janvier 2021

<b>Service instructeur</b>	<b>:</b>	<b>Direction générale adjointe "Aménagement territorial et environnement"</b> <b>Direction de la mer, des ports et des aéroports</b>
<b>Titre du rapport</b>	<b>:</b>	<b>Politique Espace maritime et ports - Plan d'actions et priorités 2021</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>:</b>	<b>Monsieur Jean Morin</b>
<b>Commission</b>	<b>:</b>	<b>Infrastructures et environnement</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2010-07-02.0-1 du 2 juillet 2010 approuvant la mise en œuvre de la démarche de performance ;

Vu la délibération CD.2016-02-29.1-1 du 29 février 2016 définissant les orientations stratégiques de la Manche 2016-2021 ;

Vu la délibération CD.2018-03-30.3-3 du 30 mars 2018 complétant la politique départementale de prévention des risques littoraux,

---

Mes chers collègues,

L'objet du présent rapport est de vous présenter, au titre de la politique espace maritime et ports, le plan d'actions et priorités de l'année 2021 et les inscriptions budgétaires qui s'y rattachent. Cette politique publique est portée par Jean Morin, vice-président délégué aux infrastructures, territoires et habitat et Jean Lepetit, conseiller départemental en charge de la mer et du littoral.

La finalité de la politique espace maritime et ports est de développer les infrastructures portuaires pour favoriser le développement des activités économiques de pêche, de commerce et de plaisance qu'elles génèrent. Il s'agit également d'accompagner les acteurs dans la prévention des risques naturels littoraux comme dans l'adaptation de leurs stratégies d'intervention pour faire face au changement climatique.

### **1 - Contexte, chiffres clés et orientations stratégiques**

#### **1.1 - Contexte**

Avec ses trois façades maritimes et ses 355 kilomètres de littoral, le département de la Manche est résolument tourné vers la mer.

Il compte une activité économique importante liée à la pêche, aux cultures marines, à la plaisance, aux liaisons maritimes ou plus récemment aux énergies marines renouvelables.

Toutes ces activités nécessitent des accès à la mer depuis les 19 ports situés le long du littoral et des cales d'accès à la mer. Le Département est autorité portuaire sur quatorze ports départementaux depuis 1983 et membre du syndicat mixte Ports normands associés (PNA) pour le port de Cherbourg-en-Cotentin. La collectivité dispose de leviers importants pour le développement de ses infrastructures et les a renforcés au titre de la loi NOTRe, en consolidant sa compétence portuaire sur les ports départementaux ainsi que sur le port de Cherbourg-en-Cotentin, au travers de PNA.

Par ailleurs, le territoire de la Manche est particulièrement vulnérable aux risques littoraux (submersion marine et érosion du trait de côte) et cette vulnérabilité tend à s'accroître avec le changement climatique et la montée inéluctable du niveau marin.

Le Département a ainsi dans le cadre de ses orientations stratégiques, pris en compte le contexte de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) en validant une politique d'intervention sur les risques littoraux, s'appuyant sur la poursuite du suivi de l'évolution du trait de côte et le co-financement d'opérations (expertises, travaux de gestion douce, projets de prévention des submersions, replis stratégiques).

En septembre 2020, le Département a renforcé son dispositif d'appui aux acteurs du littoral (collectivités et associations syndicales autorisées - ASA) avec le recrutement d'un ingénieur « risques naturels littoraux ».

## 1.2 - Chiffres clés

Bordée par la mer la plus fréquentée du monde, la Manche est l'un des principaux départements côtiers français. Avec ses 355 kilomètres de côtes, cette presqu'île normande est dotée d'une variété de paysages et de nombreux sites naturels classés, un littoral riche et diversifié tel que la baie du mont Saint-Michel, les îles anglo-normandes et l'île de Tatihou ou les plages du débarquement.

Véritable destination nautique permettant de passer d'îles en îles ou de port Racine, plus petit port de France aux ports modernes multiservices, la Manche permet une plaisance riche et diversifiée. Avec une capacité de plaisance de 6 500 bateaux dans des ports ou des mouillages, le département dispose d'équipements structurants pour la plaisance et le nautisme.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE				
LISTE, PAR ORDRE GEOGRAPHIQUES, DES PORTS DU DEPARTEMENT (19 ports dont 14 DEPARTEMENTAUX)				
PORTS	TYPE	TOTAL PLAISANCE	AUTORITE PORTUAIRE	CONCESSIONNAIRE ou GESTIONNAIRE
<b>Carentan</b>	pontons	310	Communauté de communes de la baie du Cotentin	Communauté de communes de la baie du Cotentin
<b>La Sinope</b>	échouage	120	Syndicat Lestre Quineville	Syndicat Lestre Quineville
<b>Saint-Vaast-la- Hougue</b>	pontons bassin	760	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
<b>Tahitou</b>	échouage	0	Département de la Manche	CD 50
<b>Barfleur</b>	échouage	140	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
<b>Roubari</b>	échouage	42	Département de la Manche	CD 50 et Association d'usagers
<b>Port Pignot</b>	échouage	19	Département de la Manche	CD 50 et Association d'usagers
<b>Port Lévi</b>	échouage	80	Département de la Manche	CD 50 et Association d'usagers
<b>Le Becquet</b>	échouage	83	Département de la Manche	CD 50 et Association d'usagers
<b>Cherbourg-en-Cotentin</b>	pontons	1 560	Syndicat Mixte Régional des Ports de Normandie	Ville de Cherbourg-en-Cotentin
<b>Port des flamands</b>	échouage	100	Syndicat Mixte Régional des Ports de Normandie	Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Quistreham et de Cherbourg (PNA)

DEPARTEMENT DE LA MANCHE				
LISTE, PAR ORDRE GEOGRAPHIQUES, DES PORTS DU DEPARTEMENT (19 ports dont 14 DEPARTEMENTAUX)				
PORTS	TYPE	TOTAL PLAISANCE	AUTORITE PORTUAIRE	CONCESSIONNAIRE ou GESTIONNAIRE
Querqueville	échouage	60	Commune déléguée Querqueville	Commune de Querqueville
Omonville la Rogue	en eau avec mouillage	66	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Port Racine	échouage	25	Département de la Manche	
Goury	échouage	40	Département de la Manche	
Diélette	pontons bassin	420	Département de la Manche	Pôle de proximité des Pieux
Barneville Carteret	ponton et échouage	704	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Portbail	Pontons échouants et mouillages	310	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Granville	pontons	1 000	Département de la Manche	CCI ON (Affermage)
	avant-port	180		CCI ON (Concession)
CAPACITE TOTALE PORTS DE PLAISANCE		6 019	90 pour CD 50 et 90 CCI ON	
MOUILLAGES HORS PORTS		500		
CAPACITE TOTALE PLAISANCE MANCHE		6 519		

L'activité de pêche y est également prépondérante. La flottille de pêche, d'environ 268 navires dans la Manche et 1 500 marins embarqués, génère un volume de pêche estimé à plus de 40 000 tonnes pour un chiffre d'affaire d'environ 66 millions d'€. La Basse-Normandie est la troisième région productrice de produits issus de la pêche.

Conséquence du réchauffement climatique, les espaces littoraux de la Manche sont particulièrement exposés à la montée du niveau marin, en particulier les côtes basses et dunaires qui sont davantage vulnérables aux aléas littoraux : érosion, submersion marine (conjuguée aux débordements des nappes phréatiques et cours d'eau) et intrusion du biseau salé.

Dans le département de la Manche, on recense un peu plus de 39 000 constructions et 450 km<sup>2</sup> de surfaces agricoles situées sous le niveau marin actuel.

### 1.3 - Orientations stratégiques de l'année à venir

Dans le cadre de ses orientations stratégiques en faveur des activités portuaires ou littorales, le Département a retenu les axes suivants :

- développer les infrastructures portuaires pour favoriser le développement des activités économiques de pêche, de commerce et de plaisance qu'elles génèrent ;

- poursuivre l'accompagnement des acteurs littoraux dans la prévention des risques naturels littoraux et dans l'adaptation des stratégies d'intervention pour faire face au changement climatique.

### 2 - Plan d'actions et priorités de l'année à venir

- poursuivre les grands investissements portuaires et conditionner leur mise en œuvre à un modèle économique viable ;

- accompagner les gestionnaires de port dans une démarche vertueuse de labellisation de la qualité des ports de plaisance et de l'environnement des ports ;

- conforter l'espace anglo-normand pour une ouverture outre-Manche et à l'international des acteurs économiques ;

- appuyer la mise en œuvre de projets de gestion durable du littoral et renforcer l'appropriation par les Manchois, des enjeux liés aux risques littoraux et au changement climatique ;

- accompagner les changements de comportement individuels grâce au projet INTERREG « Preventing Plastic Pollution » visant à favoriser la vie aquatique.

## **2.1 - Poursuivre les grands investissements portuaires et conditionner leur mise en œuvre à un modèle économique viable minorant les subventions publiques**

L'objectif de cette action vise à adapter les infrastructures portuaires pour le développement des activités maritimes : pêche, plaisance, commerce. En qualité d'autorité portuaire, le Département engage les études puis réalise les travaux de développement portuaire.

### **2.1.1 Projet du port de Granville**

Le développement des infrastructures portuaires permettant l'essor des activités économiques majeures (pêche, trafic passagers, plaisance) passe par une valorisation foncière et un portage des investissements publics / privés.

Un appel à manifestation d'intérêt d'investisseurs pour l'aménagement des espaces portuaires a été engagé en 2017 et a permis de retenir en juin 2018, le groupement lauréat. Le protocole d'accord signé avec le Département prévoit la délivrance de baux à construction en 2021, à l'issue d'une période d'adaptation du projet par la société Port Granville et de modification (présentation faite aux usagers des ports de Granville le 7 novembre 2019 et à l'équipe municipale de Granville le 24 juillet 2020) :

- la préparation de la fin de la concession de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Granville ; du port de plaisance (31 décembre 2020) ;

- l'aménagement de pontons pour la pêche dans le bassin à flot du port de Granville pour le stationnement à flot des navires (2,5 M€) ;

- le lancement des études d'impact pour l'extension du port de Granville : le bureau d'étude, retenu en novembre 2019, se voit confier les études d'impact du projet d'extension du terre-plein du chantier naval, des accès maritimes à la criée pour la débarque de la pêche, l'extension du bassin de plaisance. Ces études techniques et environnementales devront permettre d'organiser en 2021 la phase de concertation puis d'enquête publique.

<b>Indicateurs n°2.1.1</b>		<i>Réalisation</i>	<b>Prévision</b>
Libellé indicateur	Unité	<i>2020</i>	<b>2021</b>
Projet de valorisation des espaces portuaires	jalón planning	<i>Mise au point du projet par la SAS port Granville</i>	<b>Signature des baux à construction pour 30 000 m<sup>2</sup></b>
Concessions des ports de Granville (pêche, commerce, plaisance)	jalón planning	<i>Prolongation jusque fin 2020</i>	<b>Transfert de la gestion du port vers la SPL*</b>
Aménagement de pontons dans le bassin à flot	100 % des travaux réalisés	<i>Réalisation au 1er semestre 2020 pour 2,6 M€</i>	

Études d'impact extension du port	20 % des études réalisées	Réalisation des études d'impact après stabilisation d'objectifs partagés	Lancement de la concertation publique puis de l'enquête publique
Études de projet de l'extension du port et étude géotechnique associée	10 % des études réalisées	Passation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du port de plaisance	Réalisation de ces études en vue de constituer les dossiers de consultation des entreprises de travaux

\* Société publique locale

### 2.1.2 Poursuite de l'extension du port de Barneville-Carteret

Le Département avait confié, par délégation de service public à la SPL des ports de la Manche, la réalisation des travaux d'extension du port que la SPL sera chargée ensuite d'exploiter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces travaux sont engagés depuis la mi-septembre 2019 et devraient se poursuivre jusqu'à l'ouverture prévisionnelle du port en avril 2021.

Parallèlement, un architecte a été retenu pour travailler sur l'extension du bureau du port sur 2021/2022.

Indicateurs n°2.1.2		Réalisation	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2020	2021
Anneaux de plaisance en bassin à flot	Nombre	360	694
Anneaux de plaisance au mouillage	Nombre	80	10
Anneaux à commercialiser	Nombre	0	264

### 2.1.3 Port de Cherbourg-en-Cotentin et Brexit

Le Département est membre du syndicat mixte Ports de Normandie, autorité portuaire du port de Cherbourg, issu de la fusion entre Ports normands associés (PNA) et le syndicat mixte du port de Dieppe, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La communauté d'agglomération du Cotentin a intégré le syndicat mixte qui porte, avec le soutien de ses collectivités membres, la gestion et les investissements du port (pêche, commerce, plaisance, activités industrielles portuaires).

Après une phase d'émergence d'une nouvelle filière de production industrielle sur le territoire de la Manche, les énergies marines renouvelables (EMR), 2020 a été une année de poursuite de l'effort industriel pour soutenir la filière ; le port de Cherbourg devenant ainsi la référence nationale sur les EMR et plus spécifiquement sur les éoliennes off-shore géantes.

Le port de Cherbourg s'est aussi préparé, en poursuivant le réaménagement de ses installations, afin d'être opérationnel pour la mise en œuvre du Brexit.

Il a aussi subi les conséquences de la crise sanitaire actuelle sur ses trafics.

La mise en place d'un terminal multimodal à partir de 2021 verra le port de Cherbourg se positionner pour faire face aux enjeux de demain.

## 2.2 - Accompagner les gestionnaires de port dans une démarche vertueuse de labellisation de la qualité des ports de plaisance et de l'environnement des ports

Dans le cadre de sa politique en faveur du nautisme, le Département s'est engagé dans la valorisation de ses nombreux atouts maritimes. Son plan nautisme 2017-2021 doit permettre d'améliorer et de développer les « expériences nautiques » dans la Manche, de manière transversale via les infrastructures portuaires, les services aux plaisanciers, l'accueil touristique et l'environnement des ports. Une nouvelle politique de gestion des sédiments marins sera mise en œuvre en 2021.

### 2.2.1 Améliorer la qualité d'accueil des ports de plaisance

Pour répondre à l'évolution des attentes de ses usagers en matière de services nautiques, la Fédération française des ports de plaisance (FFPP) a engagé une démarche qualité continue, au travers du premier label national « Qualité plaisance ». Celui-ci intègre différents axes de progrès du port candidat pour améliorer l'accueil des plaisanciers : communication et promotion, environnement, services du port, management et ressources humaines, gestion et relation client.

En 2017, le port de Saint-Vaast-la-Hougue devenait le premier port manchois labellisé avec l'obtention de quatre anneaux. Un an plus tard, il s'est vu décerné le cinquième anneau grâce à la réalisation d'une nouvelle charte graphique et des outils de communication communs aux ports de la SPL. En France, seule une vingtaine de ports ont reçu cette distinction de cinq anneaux dont Port Chantereyne à Cherbourg.

Le port de Portbail s'est également vu remettre le label qualité (deux anneaux).

<b>Indicateurs n°2.2.1</b>		<i>Réalisation</i>	<b>Prévision</b>
Libellé indicateur	Unité	2020	2021
Labellisation du port de Barneville-Carteret	Label qualité des ports de plaisance		<b>Labellisation 5 anneaux</b>

### 2.2.2 Amélioration de la gestion environnementale des ports

Le Département a décidé d'accompagner les ports de plaisance de la Manche en finançant auprès de l'association nationale des ports maritimes territoriaux (ANPMT), une étude de diagnostic environnemental sur les ports structurants du département. Après avoir réalisé le diagnostic technique et opérationnel en 2019, l'étude a permis d'aboutir sur des propositions d'amélioration environnementale des ports de plaisance en 2021.

<b>Indicateurs n°2.2.2</b>		<i>Réalisation</i>	<b>Prévision</b>
Libellé indicateur	Unité	2020	2021
Poursuite deuxième phase étude ANPMT	Jalon	<i>Diagnostic</i>	<b>Propositions d'amélioration environnementale des ports de plaisance</b>
Déplacement et mise aux normes de l'aire technique de carénage du port de Saint-Vaast-la-Hougue, dans le cadre de la construction du comptoir culturel et maritime	Jalon	<i>Etude réalisée mais projet abandonné en lien avec l'abandon du projet du Département</i>	<b>Améliorations seront apportées à a zone technique pour environ 40 K€</b>

Mise en service d'une poubelle flottante écologique dans le port de Saint-Vaast	Jalon	Réalisé (mis en service en juin 2020)	
Étude pour la mise aux normes de la zone technique du port de Portbail	Jalon		<b>Lancement étude technique</b>

### 2.2.3 Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments marins

Notamment sur les ports de la côte des îles, afin d'assurer la pérennité d'exploitation des ports et la sécurisation des accès nautiques, en intégrant une valorisation des sédiments extraits notamment en rechargement de plages.

<b>Indicateurs n°2.2.3</b>		<i>Réalisation</i>	<b>Prévision</b>
Libellé indicateur	Unité	2020	2021
Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments Portbail	30 % réalisés	<i>Réalisation étude d'impact, puis le plan de gestion</i>	<b>Début du plan décennal de gestion des sédiments</b>
Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments Barneville-Carteret	5 % réalisés		<b>Réalisation étude d'impacts, puis le plan de gestion</b>

## 2.3 – Participer à la gestion du nautisme aux cotés de Granville Terre et Mer

Granville Terre et Mer, qui partage avec le Département une ambition forte pour le nautisme, s'engage dans la création d'une structure juridique dédiée de type SPL (société publique locale). Celle-ci, qui aura en particulier vocation à gérer le CRNG (centre régional de nautisme de Granville), contribuera à la constitution d'un pôle nautique d'envergure nationale.

Les conditions de création de cette société restent à préciser dans les premiers mois de l'année 2021, en particulier la constitution du capital, la gouvernance, l'objet social et l'éventuel pacte d'actionnaires, et feront l'objet d'une proposition de décision spécifique ultérieure.

Toutefois, d'ores et déjà et en pleine résonance avec nos projets sur les ports de Granville, nous donnons notre accord de principe à la participation du Département à la constitution de cette société dédiée au nautisme sur le territoire de Granville Terre et Mer.

## 2.4 - Appuyer la mise en œuvre des projets de gestion durable du littoral

La politique de prévention des risques de submersion marine a été modifiée au premier trimestre 2018 afin d'étendre le financement des travaux aux collectivités et établissements publics intercommunaux.

### 2.4.1 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte

Le Département a confié au CREC (centre de recherche sur les environnements côtiers, affilié à l'Université de Caen), une mission de suivi de l'évolution du littoral, poursuivant ainsi un partenariat historique initié dans les années 1990. Cette mission, renouvelée en 2019 pour trois ans (2019-2021), concerne l'ensemble du littoral du département de la Manche.

La politique d'acquisition de données et de suivi du littoral sera donc poursuivie en 2021 pour un montant de 30 275 €. Ces données permettront d'enrichir le site internet qui présente l'évolution du littoral.



<b>Indicateurs n°2.4.1</b>		<i>Réalisation</i>	<b>Prévision</b>
Libellé indicateur	Unité	2020	2021
Suivi et mise à jour des données d'évolution du littoral manchois	Nombre de points de mesure du trait de côte	100	100

#### **2.4.2 Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets de gestion durable du littoral et des risques de submersions marines**

Le Département a renforcé son dispositif d'appui pour fédérer les acteurs locaux vers une meilleure connaissance de leur littoral et les accompagner dans leurs projets de gestion durable de l'érosion et de prévention des risques de submersions marines.

En 2021, cet accompagnement se traduira par le développement de partenariats techniques et scientifiques visant à mettre en place un outil d'expertise à destination des acteurs du littoral (EPCI, communes et ASA) pour les aider dans leurs décisions, la mise en place d'un réseau départemental sur les risques littoraux et le cofinancement de projets d'action durables (études et travaux) portés par les acteurs du littoral.

Un accent particulier sera mis sur l'appui des collectivités littorales dans la construction d'une vision prospective de leur territoire pour anticiper les phénomènes d'évolution du trait de côte, liés au changement climatique et l'élévation du niveau marin.

Nous proposerons de fédérer les six intercommunalités côtières en installant une instance dédiée à la prévention des risques de submersion marine et à l'évolution du trait de côte, et en assurant son secrétariat. Structure agile, sans personnalité morale, budget propre ou services, cette « conférence manchoise des risques littoraux » pourra être un lieu de partage, d'échanges, de mutualisation, de veille juridique et législative, et de coordination. D'autres membres pourront être invités à s'associer à ses travaux et réflexions, au premier rang desquels l'Etat.

#### **2.4.3 Renforcer l'appropriation par les Manchois des enjeux liés aux risques littoraux et au changement climatique**

Face à la vulnérabilité du littoral au changement climatique et à la hausse du niveau marin, il semble nécessaire de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de gestion durable du littoral. Pour ce faire, il est indispensable d'appuyer les élus locaux vis-à-vis de leurs concitoyens, et d'engager des actions de vulgarisation et sensibilisation de la population sur les enjeux départementaux et les solutions de gestion de l'érosion littorale, afin de développer le processus d'acculturation aux risques littoraux et créer une dynamique d'acceptation du changement et des transformations à venir, pour augmenter la résilience du territoire.

Les actions de sensibilisation et communication auprès de la population, et plus globalement de l'ensemble des acteurs sur le littoral, seront amenées à se renforcer et se développer dans les années futures car c'est un enjeu essentiel. Elles seront initiées en 2021 avec un premier budget de 50 K€.

### **2.5 - Améliorer la qualité des eaux marines en accompagnant les changements de comportements individuels**

Le Département de la Manche s'est engagé dans un projet européen de réduction des pollutions plastiques (le projet INTERREG « Preventing Plastic Pollution ») : en complément d'un travail de modélisation de la circulation des plastiques au sein du bassin versant des Veys, diverses actions sont prévues pour lutter contre ces pollutions ou pour accompagner des changements de comportement. L'objectif est à la fois de favoriser la vie aquatique et de trouver

des moyens de consommation plus responsables pour offrir aux Manchois un environnement plus sain et leur permettre de retrouver une meilleure qualité de l'eau.

### **3 - Descriptions d'opérations particulières sous maîtrise d'ouvrage**

#### ***Evolution des liaisons maritimes vers les Iles anglo-normandes***

L'année 2020 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire. Alors qu'en 2019 la fréquentation de nos lignes au départ de Granville, Barneville-Carteret et Diélette à destination des Iles anglo-normandes a dépassé l'objectif contractuel, en atteignant pratiquement 110 000 passages, les rotations ont en 2020 été annulées avant même le démarrage de la saison, compte tenu de la fermeture des frontières. Finalement ce ne sont que huit rotations qui auront été organisées en 2020, pour à peine quelques centaines de passages, une situation générant un surcoût sensible pour la collectivité compte tenu des charges fixes.

La perspective pour 2021 reste très pessimiste et nous recherchons avec notre délégataire la voie financièrement la plus raisonnable, par voie d'avenant à la délégation de service public (DSP) qui nous lie, voire par résiliation anticipée.

En tout état de cause, cette année 2021 est la dernière de la DSP en cours, qui a été prolongée pour deux ans au-delà de 2019 comme le prévoyait le contrat initial. Il faudrait dès à présent lancer la procédure pour qu'une nouvelle DSP puisse prendre le relais en 2022. Nous ne le proposons pas.

Nous continuons de penser que, grâce à leurs retombées, l'intérêt stratégique pour notre territoire de ces liaisons avec les Îles perdurera au-delà de la crise sanitaire. Celle-ci a toutefois montré que nous devons nous orienter vers une formule plus souple et plus adaptable, avec un contrôle beaucoup plus direct sur l'exploitation, ce que ne permettent pas les contrats confiés à des tiers.

C'est pourquoi, nous travaillons sur la perspective de création courant 2021 d'une régie personnalisée, un établissement public local qui soit l'émanation du conseil départemental et qui nous permette de reprendre l'exploitation des liaisons, avec très probablement une ambition revue à la baisse en termes de rotations.

Nous explorons également la perspective d'adapter notre flotte. Nos bateaux, le Victor Hugo et le Granville, sont des navires à grande vitesse (NGV, ou HSC - high speed craft – en anglais). Ils entrent ainsi dans une catégorie très coûteuse en exploitation (carburant, charges d'entretien) et pas du tout vertueuse sur le plan environnemental, alors que la rapidité des traversées n'est sans doute plus un argument pour la clientèle de loisir et de tourisme visée.

### **4 - Opérations d'individualisation auprès de tiers**

Dans le cadre du plan nautisme, le Département a confié à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche la mission de développer pour les plaisanciers différents services et leur qualité afin de pouvoir se démarquer, missions représentant un coût estimé de 650 000 € pour la période 2017-2021.

Par ailleurs, le Département participe aux frais d'exploitation du Marité en versant au GIP une participation statutaire.

En ce qui concerne la DSP aéroportuaire, le Département verse à la société EDEIS aéroports des contributions annuelles forfaitaires.

Enfin, le Département met à la disposition de la SENAMANCHE un bureau permettant l'activité administrative de cette société et le personnel nécessaire à une partie de son fonctionnement. Le montant des prestations de services due par la SENAMANCHE est de 762,35 € par an, comme prévu au contrat signé le 26 avril 1991.

Organisme	Objet	Subvention antérieure	Subvention sollicitée	Budget de l'opération	Montant proposé et imputation budgétaire
SPL d'exploitation portuaire de la Manche	Mise en place de nouveaux services aux plaisanciers	130 000 €	100 000 €	590 000 €	100 000 € 65 64 6568 970 441
GIP Marité	Participation statutaire en investissement	200 000 €	200 000 €		200 000 € 204 823 2041782 680100 441
GIP Marité	Participation aux frais de fonctionnement	40 000 €	40 000 €		40 000 € 65 823 6568 680100 441
EDEIS Aéroports	Contribution pour sujétion de service public	324 800 €	321 500 €	2 163 300 €	321 500 € 65 63 6568 680 441
EDEIS Aéroports	Participation aux investissements	178 764 €	178 764 €	1 072 584 €	178 764 € 204 63 20422 680 441
SENAMANCHE	Prestations de service due au Département pour la mise à disposition de locaux et de personnel	762 €	762 €		762 € 70 64 70878 950 441

## 5 - Adhésion aux organismes

Créée en février 2007, l'Association des ports locaux de la Manche (APLM) a évolué en 2020 pour devenir l'Association nationale des ports maritimes territoriaux (ANPMT). Elle a pour objectif de représenter les autorités portuaires et les exploitants des ports territoriaux et d'être un interlocuteur privilégié auprès des instances nationales et européennes, sur toutes les thématiques portuaires, et notamment dans les domaines réglementaires. Elle se positionne comme force de proposition, structure d'échanges, d'informations et de contacts, centre de ressources, mais également comme observatoire des ports territoriaux, à travers notamment des études nationales et des échanges de bonnes pratiques notamment dans les thématiques, socio-économiques, économiques, environnementales, de l'économie circulaire, de l'économie bleue. Le Département y adhère depuis sa création.

Le Département est également membre du syndicat mixte « Vigipol » depuis 2007, M. Jean Lepetit étant vice-président. Cette adhésion peut être considérée comme une « assurance » en cas de sinistre qui concernerait l'aide juridictionnelle avec un niveau d'expertise certaine sur les actions en justice. La participation financière versée par le Département est statutaire, le montant étant arrêté en comité syndical. Pour le Département, le montant est de 17 500 €.

En accompagnement de l'évolution de l'organisation de Vigipol qui souhaite s'ouvrir aux EPCI et disposer d'antennes locales, le Département recherchera les perspectives de renforcement de son positionnement historique.

Le Département adhère depuis de nombreuses années à l'Association nationale des élus du littoral. Créée en 1978, elle regroupe les élus des collectivités territoriales maritimes (communes, départements et régions) de métropole et d'outremer. Elle a vocation à être un lieu d'échanges d'expériences entre élus, un laboratoire d'idées, une force de propositions.

Enfin, le Département va adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'Union des aéroports français (UAF), pour les aérodromes de Lessay et Granville Mont Saint-Michel à Bréville-sur-Mer. Cette organisation professionnelle des aéroports français a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. Elle a pour mission de répondre aux préoccupations de ses adhérents en matière juridique, économique, financière, technique, social et sûreté/sécurité aéroportuaire et de navigation aérienne.

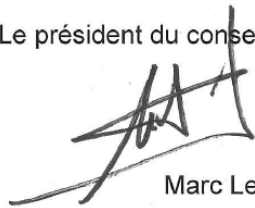
Organisme	Objet	Montant de l'adhésion	Imputation
Association nationale des ports maritimes territoriaux (ex APLM)	Adhésion pour l'année 2021	10 500 €	011 64 6281 950 441
VIGIPOL	Participation statutaire	17 500 €	65 64 6561 950 441
Association nationale des élus du littoral (ANEL)	Adhésion pour l'année 2021	3 468 €	011 64 6281 950 441
Union des aéroports français (UAF)	Adhésion pour l'année 2021 pour les aérodromes de Lessay et Granville Mont Saint-Michel à Bréville-sur-Mer	3 844 €	011 63 6281 680 441

Je vous invite à en délibérer et à vous prononcer sur l'ensemble des propositions qui y sont présentées et notamment sur :

- le plan d'actions et priorités de la politique espace maritime et ports pour l'année 2021 ;
- les inscriptions budgétaires pour l'année 2021 ;
- le programme d'opérations qui s'y rapporte ;
- la décision de principe de participer à la constitution d'une société publique locale dédiée au nautisme aux côtés de Granville Terre et Mer ;
- la décision de ne pas relancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation des liaisons maritimes avec les Îles anglo-normandes, en privilégiant la perspective de création d'une régie personnalisée ;
- l'attribution de subventions aux organismes ci-après et m'autorise, le cas échéant, à signer les conventions correspondantes :
  - 100 000 € à la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour la mise en place de nouveaux services aux plaisanciers,
  - 200 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement au GIP Marité correspondant aux participations statutaires,
  - 178 764 € en investissement et 321 500 € en fonctionnement à la société EDEIS aéroport aux titres des participations prévues dans le cadre de la DSP,
- le versement de la somme de 762,35 € par la SENAMANCHE au titre des prestations de services rendus par le Département pour l'exercice 2021 ;
- l'adhésion aux organismes ci-après et leur montant correspondant :
  - l'Association nationale des ports maritimes territoriaux (ANPMT) pour un montant de 10 500 €,
  - le syndicat mixte « VIGIPOL » pour un montant de 17 500 €,
  - l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) pour un montant de 3 468 €,
  - l'Union des aéroports français (UAF) pour un montant de 3 844 €.

<b>DEPENSES</b>		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
011 63 6281 680 441	En attente du vote du BP	3 468,00
011 64 6281 970 441	En attente du vote du BP	10 500,00
011 64 6281 970 441	En attente du vote du BP	3 844,00
65 63 6568 680 441	En attente du vote du BP	321 500,00
65 64 6561 950 441	En attente du vote du BP	17 500,00
65 64 6568 970 441	En attente du vote du BP	100 000,00
65 823 6568 680100 441	En attente du vote du BP	40 000,00
204 63 20422 680 441	En attente du vote du BP	178 764,00
204 823 2041782 680100 441	En attente du vote du BP	200 000,00
70 64 70878 950 441	En attente du vote du BP	762,35

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

**DELIBERATION CD.2021-01-22.3-2 - Politique Espace maritime et ports - Plan d'actions et priorités 2021**  
(rapporteur : Monsieur Jean Morin)

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions et de sa note complémentaire,

Le conseil départemental approuve :

- le plan d'actions et priorités de la politique Espace maritime et ports pour l'année 2021 ;
- les inscriptions budgétaires pour l'année 2021 ;
- le programme d'opérations qui s'y rapporte ;
- la décision de principe de participer à la constitution d'une société publique locale dédiée au nautisme aux côtés de Granville terre et mer ;
- la décision de ne pas relancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation des liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes, et donne pouvoir au président pour :
  - examiner avec le délégataire les conditions d'une fin anticipée de la délégation de service public en cours,
  - engager les procédures de passation d'un marché de services et/ou la création d'une régie personnalisée afin de garantir la continuité du service,
  - saisir la Commission consultative des services publics locaux afin de recueillir son avis sur le mode de gestion envisagé ;
  - l'attribution de subventions aux organismes ci-après, le président étant autorisé, le cas échéant, à signer les conventions correspondantes :
    - 100 000 € à la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour la mise en place de nouveaux services aux plaisanciers,
    - 200 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement au GIP Marité correspondant aux participations statutaires,
    - 178 764 € en investissement et 321 500 € en fonctionnement à la société EDEIS aéroport aux titres des participations prévues dans le cadre de la DSP,
    - le versement de la somme de 762,35 € par la SENAMANCHE au titre des prestations de services rendus par le Département pour l'exercice 2021 ;
    - l'adhésion aux organismes ci-après et leur montant correspondant :
      - l'Association nationale des ports maritimes territoriaux (ANPMT), pour un montant de 10 500 €,
      - le Syndicat mixte « VIGIPOL », pour un montant de 17 500 €,
      - l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), pour un montant de 3 468 €,
      - l'Union des aéroports français (UAF), pour un montant de 3 844 €.

Etant précisé que les élus désignés ne prennent pas part au vote de la subvention des organismes suivants :

<b>Organismes subventionnés</b>	<b>Représentants ne prenant pas part au vote</b>
SPL d'exploitation portuaire de la Manche	Frédérique Boury Christèle Castelein Jacques Coquelin Jean-Paul Fortin Jean-Marc Julienne Maryse Le Goff Christine Lebacheley Marc Lefèvre Jean Morin
GIP Marité	Gabriel Daube Antoine Delaunay Sylvie Gâté Jean-Marc Julienne Martine Lemoine Jean Lepetit Françoise Lerossignol Franck Tison
VIGIPOL	Monsieur Sébastien Fagnen Madame Patricia Lecomte Monsieur Jean Lepetit Madame Valérie Nouvel

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour : 53**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Délibéré à Saint-Lô, le 22 janvier 2021



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20210122-lmc1966628-DE-1-1

Date envoi préfecture : 26/01/21

Date AR préfecture : 26/01/21

Date de publication : 28/01/21